



## **Conférence de presse du 29 septembre 2009**

### 1. Présidence du CPAS

Nathalie Demortier, qui siège depuis janvier 1995 au conseil communal de Wavre, devient présidente du CPAS à la suite de Frédéric Janssens.

### 2. Investissements

#### Travaux communaux

– Avenue du Centre Sportif (travaux achevés). Inauguration le samedi 10 octobre à 11 heures. Coût : 1.166.274 euros.

– Egouttage et aménagement des rues de l'Hôtel et Lambert Fortune - Travaux achevés. Coût : 453.299 euros.

– Egouttage et aménagement des rues du Grand Cortil et des Quatre Chemins et du clos des Seringas - Fin du chantier prévue fin de l'année. Coût : 410.000 euros.

– Egouttage du Bois du Val (allées de la Frênaie, de la Hêtraie et de la Peupleraie) - Dossier projet envoyé à la Tutelle, le SPW ainsi qu'à l'IBW pour approbation (ou remarques éventuelles). Estimation : 1.671.112 euros.

– Egouttage et aménagement de la Montagne d'Aisemont (rues Montagne d'Aisemont, du Bon Bateau, Fleurie et du Puits (en partie) - Dossier d'adjudication envoyé (fin juin) au SPW ainsi qu'à l'IBW pour approbation. Coût : 868.854 euros.

– Egouttage et aménagement de la rue Sainte-Anne et place de la Lorette - Avant-projet en cours – A soumettre au Conseil communal – Estimation : 1 millions d'euros.

#### Bâtiments / Sport

– Construction de deux classes à l'Ecole-Vie – Travaux en cours – Fin prévue début 2010. Estimation : 322.359 euros.

– Aménagement de la Maison du Tourisme - Travaux en cours – Fin prévue pour novembre 2009. Coût : 188.100 euros + 77.710 euros de mobilier.

– Aménagement d'une aire multisports à la Belle-Voie – Les travaux ont débuté et devraient durer jusque fin octobre. Après, il faudra encore équiper l'aire. Coût : 72.397 euros.

- Déménagement de l’Ecole des Beaux-arts : La rentrée se fait dans les nouveaux bâtiments qui sont opérationnels, mais quelques travaux se poursuivent encore.

### Travaux régionaux

- Rue provinciale / rue Charles Jaumotte à Limal : Le SPW attend le visa de la Région wallonne pour débiter les travaux. Ceux-ci devraient commencer mi-octobre et s’achèveront, si les conditions atmosphériques le permettent, fin octobre.

95% des travaux sont pris en charge par la Sofico, 5% par le SPW.

Des aménagements pour sécuriser les cyclistes et piétons ont été demandés par la Ville (placement de bollards le long de la piste cyclable à hauteur en particulier du CREPAC).

Coût : 134.000 euros.

- Chaussée des Collines. Aménagement des feux et du carrefour : 402.894 euros.

- Carrefour de la Wastinne.

- Sortie 6 E411. Budget prévu : 800.000 euros.

- Chaussée de Bruxelles : travaux de réfection. Budget prévu : 160.000 euros.

- Boulevard de l’Europe. Coût : 90.410 euros.

- Réfection du Carrefour des Mésanges (en lien avec la rénovation du passage à niveau par Infrabel). Début des travaux prévu la semaine du 19 octobre. Coût : 18.709 euros.

### 3. Mobilité - Sécurité routière

- Cellule mobilité
- Projet « VAP »
- Identification des points noirs et aménagements

Un bureau d’étude spécialisé va être désigné afin d’identifier dans différents quartiers les problèmes de mobilité et de sécurité routière et de proposer les aménagements adéquats. Pour la réalisation des aménagements, une entreprise extérieure sera désignée.

Quartiers concernés :

- Quartier du Cimetière,
- Chaussée d’Ottenbourg,
- Rue de Rosières,
- Quartier de la ferme de Louvrange,
- Quartier entre Profondsart et le Village Expo.

#### 4. Embellissement du centre de Limal

– L’Ecole « L’Escalpade » s’installe dans les « nouveaux » bâtiments du Gai Savoir. L’ancien bâtiment de l’école, le long de la rue de la Station, est voué à être détruit. Sur la cure et le long de la rue Laffineur, un projet immobilier doit prendre place.

Les négociations pour l’achat du terrain nécessaire à l’aménagement du parking à l’arrière du site progressent. La réalisation de ce parking permettra de réaliser l’aménagement avant du parvis.

#### 5. Infrastructure culturelle polyvalente

Le plus grand enjeu dans le domaine culturel est sans conteste la construction d’une salle culturelle. Celle-ci est indispensable afin de donner un écrin aux initiatives existantes en matière de culture et de permettre le déploiement de nouveaux projets.

Le site de l’ancien roller skate a été choisi pour la réalisation de cette infrastructure. La Ville y est déjà propriétaire de plusieurs parcelles de terrain. Afin de disposer d’un ensemble cohérent, il est nécessaire d’acquérir un terrain propriété de l’Etat belge de 99 ares 40 centiares. Le Conseil communal du 29 septembre est appelé à prendre la décision de principe pour l’acquisition du terrain.

Superficie des terrains :

- Ville : 99 ares 33 ca
  - + 164 ares 17 ca (dépôt communal et dépôt de matériel)
  - + 20 ares 9 ca (Régie)
- Etat : 99 a 40ca

Le terrain est situé en zone d’activité mixte et le prix au m<sup>2</sup> fixé par le Comité d’acquisition est de 50 euros, soit un total de 497.000 euros.

Un concours sera organisé pour désigner l’auteur de projet. Une attention particulière sera portée à la liaison avec le centre-ville, à l’aspect architectural et aux performances énergétiques. Ce dossier passera au Conseil communal d’octobre.

#### 6. Plan de cohésion sociale

Dans le prolongement des plans de prévention et de proximités (PPP) initiés en 2004, la Région lance fin 2008 un appel à projets. Sur la base d’un diagnostic, chaque commune doit définir des actions en vue de promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire.

La cohésion sociale est définie comme l’ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d’individus l’égalité des chances et des conditions, l’accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social

et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Les Etats généraux de la solidarité qui ont été organisés le 4 février 2009 à Wavre ont permis d'établir un diagnostic local. Sur base de celui-ci, trois projets seront réalisés par la commune :

- Travailleur social de terrain, qui sera chargé, en collaboration avec les autres partenaires sociaux actifs dans le domaine et en particulier Carrefour J, de mettre en place une politique préventive ou curative visant les jeunes vulnérables, âgés de 18 à 25 ans. Les deux dernières décennies ont vu se multiplier les acteurs travaillant avec les jeunes de 15 à 18 ans sans réellement se soucier des post-ados.
- Stimulation du volontariat,
- Activités intergénérationnelles.

1,5 emplois y seront consacrés.

## 7. Logement

### a. Logements moyens rue de Nivelles

22 logements à 2 chambres et 2 logements à une chambre ont été construits par le Foyer wavrien rue de Nivelles. Les logements ont été réceptionnés en avril 2009. Ils ont été mis en location sur base des critères imposés par la Région wallonne :

- loyer de 5% du prix du coût total du logement (158.000 euros TVAC en moyenne), soit des loyers de 560 à 750 euros.
- conditions de revenus des locataires : de 24.100 à 37.300 euros pour une personne seule et de 30.100 à 45.200 euros par ménage.

Ces conditions de revenus avaient été augmentées au 1<sup>er</sup> janvier, raison pour laquelle le Foyer wavrien a éprouvé des difficultés à trouver des locataires.

Une dérogation aux critères de revenus et de fixation du loyer a donc été demandée via la Société wallonne du logement.

Mi-juillet, la Région wallonne a accordé une dérogation sur le calcul du loyer : 3,5% du coût du logement au lieu de 5%, soit des loyers de 394 à 525 euros.

Malgré cette baisse des loyers, peu de candidats dans la tranche de revenus concernés se sont manifestés.

En raison de l'inoccupation pendant 3 mois, il a été possible de rechercher des locataires dans des tranches de revenus inférieurs. Les logements sont en cours d'attribution.

#### b. Champ Sainte-Anne

- 299 lots,
- 552 logements,
- Superficie totale : 34 ha 63 a 31 ca,
- Des logements sociaux et moyens sont prévus - première série de 50 à 60 logements sont prévus au programme communal 2009-2010 en matière de logement,
- Le site pourra alors compter un maximum de 2000 habitant selon l'étude d'incidences.

Une réunion de concertation avec les riverains a eu lieu le 15 septembre à l'Hôtel de Ville. La Ville doit à présent remettre un avis avant une décision de la Région wallonne, compétente pour délivrer le permis.

La convention avec Matexi, qui date de 1999, doit être amendée. Les discussions se poursuivent.

#### 8. Création d'un nouveau cimetière à Limal

Etant donné l'état de saturation de l'actuel cimetière, un nouveau cimetière va être créé à Limal au Champ du Seucha. La Ville acquière à cette fin 2,4 ha de terrain.

Le Conseil communal du 29 septembre doit approuver le projet de marché de service pour l'étude du projet et la direction des travaux d'aménagement.